

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 septembre 2014

Étaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire
MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints
MM Philippe UHGETTO, Philippe MARIE, Mme Sandrine PRUNIER BOSSION
MM Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN ;

* * * *

Absent:

M. Dominique TIRON

* * * *

M. Philippe UHGETTO a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité.

- Michel LE MORVAN demande une rectification concernant la benne à déchets verts, il faut lire :
« Le tonnage **annuel** toléré est de »

En préambule, Madame le Maire indique que la démission de M. SCORDO a bien été prise en compte par M. le Préfet mais aucun courrier ne nous sera adressé pour entériner cette décision.

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES et SYNDICALES

Suite à la démission de Monsieur Antonino SCORDO, il s'avère que des modifications doivent être apportées dans les diverses commissions municipales et syndicales.

1. Modification du délégué du SIEGE (Syndicat d'Electricité)
Le Conseil Municipal désigne par 9 voix pour :
 - ✓ Membre titulaire : M. MARIE Philippe
 - ✓ Membre suppléant : M. LE MORVAN Michel
2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne et modifie les commissions suivantes :
 - ✓ **Finances** : M. Vincent LEROY
 - ✓ **Environnement – Développement durable et nouvelles technologies** :
M. Philippe UHGETTO
 - ✓ **P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)** : M. Michel LE MORVAN
 - ✓ **Sécurité** : M. Philippe UHGETTO devient responsable
 - ✓ Animations – Vie associative et manifestations intergénérationnelles :
M. Dominique TIRON.

Fonctionnement de la maison communale :

Responsable : M. Michel LE MORVAN

Un point est fait sur l'employée communale concernant son emploi et son approche des anciens. Début octobre, Melle MASSE sera convoquée pour une formation d'intégration dans la fonction publique territoriale. Un bilan sera réalisé en décembre à la fin de son stage.

Assurances : Dans le cadre de son emploi, Carole MASSE utilisait son véhicule pour emmener des anciens en sortie ou pour des courses. Ce système de covoiturage n'est plus possible dans le cadre de son emploi, une assurance spécifique doit être prise « mission collaborateur » dans la mesure de 5000 kms/an. Quoiqu'il en soit, un ordre de mission devra lui être délivré.

Le véhicule communal utilisé essentiellement par l'agent technique a été mis au tiers collision.

D'autre part, les châteaux d'eau ont été maintenus dans le contrat d'assurances « VILLASSUR »

PECHE DANS LES MARES COMMUNALES

Un arrêté réglementant la pêche des carpeaux et autres petits poissons sera pris avec obligation de remettre à l'eau les poissons. Il est préconisé de **pêcher sans ardillons**, comme alternative aux hameçons traditionnels afin de diminuer le taux de mortalité suite à la remise à l'eau du poisson.

Mare du Vivier : Un réaménagement du fil d'eau depuis la mare du Vivier va être fait.

C.A.P.E

Transfert des pouvoirs de police au Président de la CAPE

La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la Loi relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ont modifié l'article L 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales en matière de transfert des pouvoirs de police.

En effet, cet article prévoit désormais un transfert automatique et de plein droit des six pouvoirs de police spéciaux du Maire (et non du Conseil Municipal) aux Présidents des EPCI à fiscalité propre :

1. Assainissement
2. Collecte des déchets ménagers
3. Réalisation des aires d'accueil des gens du voyage
4. Police de la circulation et du stationnement
5. Délivrance des autorisations de stationnement des taxis
6. Habitat

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au transfert de pouvoirs de police au Président de la CAPE.

RURALITES

Le Président de la CAPE avait convié le 25 août l'ensemble des conseils municipaux à une réunion sur le thème de la ruralité dans le but de travailler sur les thématiques propres aux communes, avec des centres d'intérêts communs et géographiquement proches.

S.P.A.N.C

Service assainissement – Réhabilitation - La CAPE lance des projets de réhabilitation groupée afin de remettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif. A travers ce projet, les usagers peuvent obtenir des subventions par le biais de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général.

- **91.3 % des 173 logements de DOUAINS ont été diagnostiqués –**
- **111 installations sont à réhabiliter d'urgence**
-

SERVICE ENVIRONNEMENT

Le service environnement nous communique le tonnage de la benne à déchets verts pour :

Juin/Juillet : 49.14 T

Jusqu'à lors le tonnage produit est de : 118.86 T

Le seuil annuel toléré est de 139.80 T . La benne à déchets verts sera maintenue.

La CAPE s'inscrit dans une forte démarche de développement durable, de valorisation des déchets et de la réduction du volume de ces derniers.

Constat : Dans les petites communes, il y a moins de déchets par rapport à la ville, la campagne recycle plus.

COMPETENCE – Aménagement du numérique

Le conseil communautaire de la CAPE a délibéré favorablement sur la prise de compétence « Aménagement du numérique ».

Par 5 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal de DOUAINS souhaite obtenir des explications complémentaires avant de se prononcer sur cette délibération.

PAZ et RAZ - Modifications

Lors de la dernière réunion sur le sujet, Mr ROCHETTE nous signifiait que suite à l'annulation du PLU, le PAZ et le RAZ sont applicables sur la zone du NORMANDIE PARC.

En l'attente d'un nouveau P.L.U de la commune, la CAPE souhaite mettre à jour le plan d'aménagement de la zone (PAZ) et le règlement l'accompagnant (RAZ) afin qu'ils puissent correspondre aux projets actuels. Un document des modifications du PAZ et du RAZ nous a été remis et peuvent faire l'objet d'une modification à condition que le changement apporté au PAZ ne porte pas atteinte à l'économie générale des orientations d'urbanisme concernant l'ensemble de la commune, ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (C.E.P.)

- **C.E.P.** a pour objectif d'aider les communes à réduire leur consommation d'énergie. Cette évolution majeure impose aux collectivités de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pour continuer à alimenter les sites les plus consommateurs.

- Une invitation à un atelier technique va se dérouler le mardi 23 septembre 2014 à 18 H à Louviers sur la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz.

SERVICE HABITAT ET AMENAGEMENT

SUBVENTIONS - Dans le cadre de la valorisation des mares du Vivier et du 13^e Dragons, une subvention de la CAPE nous a été accordée au titre du dispositif d'aide à la mise en valeur du petit patrimoine naturel touristique local.

Après examen des pièces justificatives et une visite de contrôle, la subvention de 2 299.50 € va nous être versée.

DIRECTIONS DES ROUTES – Réunion du 04 juillet 2014

Projets de sécurisation sur le réseau routier départemental –

Les élus de la commune ont souhaité faire un point sur le programme de mise en sécurité des voies communales et départementales établi par la précédente municipalité.

Certains aménagements seront reconduits, d'autres ne sont plus d'actualité, de nouveaux projets sont envisagés.

Etude du bassin versant -

Madame le Maire sollicite l'avis du département sur une éventuelle modification du positionnement des bassins de régulation.

M. ANGOULVANT précise que les bassins dimensionnés pour la collecte du ruissellement ne doivent pas être supprimés, ou alors, avec l'appui d'une nouvelle étude précisant que certains ouvrages ne sont pas nécessaires. Par contre, une modification du positionnement à proximité des implantations prévues, tout en conservant le volume calculé peut effectivement être envisagée.

Revêtements routiers -

M. LEROY rappelle le souhait de la commune de réhabiliter la RD 75. Une inscription au programme des revêtements sera effectuée mais ne sera pas prioritaire.

Egalement M. LEROY demande l'inscription de la RD 533. Comme il s'agit d'une voie classée en 4^e catégorie, seule une couche d'usure de type enduit superficiel pourra être envisagée.

G.R-26

Ce chemin de grande randonnée est emprunté par de nombreux véhicules motorisés. Afin de résoudre ce problème et de respecter l'état du chemin, M.LEHONGRE se propose de prendre un arrêté de non circulation de véhicules à moteur sur le G.R pour le secteur de Pacy et Madame le Maire propose également que l'on fasse la même chose pour DOUAINS ; Le Conseil Municipal est favorable à la prise d'un arrêté pour régler ce G.R.

S.D.I.S.

Comme chaque année, une reconnaissance de chaque point d'eau incendie est faite par les sapeurs pompiers de l'Eure. Cette reconnaissance permet d'apprécier l'accessibilité du point d'eau, la présence d'eau et l'absence d'anomalie visible.

Sur la commune il y a 11 poteaux d'incendie, seule le poteau situé sur la ZAC face à Terre Solaire n'est pas encore en service (sans eau), pour les autres points rien à signaler.

SETOM

Un différent s'est produit entre la CAPE et le SETOM sur les dépenses consacrées au site d'enfouissement de Mercey au cours des années passées sans qu'aucun résultat probant n'ait été constaté.

En effet, le SETOM a des difficultés à maintenir une exploitation conforme sur le site de Mercey. Dans ce cas un montage financier est envisagé afin de résoudre les difficultés sur Mercey au moindre coût pour les contribuables.

MEDECINE PREVENTIVE

Le centre de gestion de l'Eure nous demande de signer une convention afin de matérialiser notre adhésion au service de médecine préventive.

Le conseil Municipal adhère au service de médecine professionnelle et préventive gérée par le centre de gestion et autorise Madame le Maire à signer la convention concrétisant notre adhésion.

COLLEGE LEONARD de VINCI de St Marcel

Depuis le 1er janvier 2013, le SIGMES a été dissous, la gestion des installations sportives du Collège Léonard de Vinci de St Marcel a été reprise par la mairie de ST Marcel. Celle-ci sollicite une participation aux frais de fonctionnement des installations.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement et autorise Madame le Maire à signer la convention matérialisant cet accord.

COLLEGE LUCIE AUBRAC de BUEIL

Le syndicat de gestion du COSEC du Collège Lucie Aubrac de Bueil a pour vocation l'entretien du gymnase. Un enfant de Douains fréquente ce collège et ce fait, le syndicat nous rappelle que les communes n'ayant pas participé au coût de la construction ni aux frais de fonctionnement puissent reverser au syndicat une participation afin de ne pas léser les communes adhérentes.

Le conseil Municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement et autorise Madame le Maire à signer la convention concrétisant cet accord.

FINANCES

Des modifications budgétaires doivent être apportées au budget primitif 2014.

Compte dépenses :

Section :	Chapitre	Article		
Fonctionnement	023 -	23	Virement à la section d'investissement	- 14 654.00 €
Fonctionnement	011	61522	Bâtiments	2 654.00 €
Investissement	21	21758	Matériel et outillage technique	- 20 000.00 €
Investissement	21	2135	Installations, agencements etc..	- 25 000.00 €
Investissement	001	001	Solde d'exécution de la S.I.	37 012.00 €
			Total	- 19 988.00 €

Comptes recettes :

Section	Chapitre	Article		
Fonctionnement	042	7811	Rep. Amort. Immo.corpo et incorp.	- 12 000.00 €
Investissement	13	1342	Amendes de police	5 000.00 €
Investissement	21	21752	Installations de voirie	- 5 000.00 €
Investissement	13	1323	Départements	6 666.00 €
Investissement	021	021	Virement de la section d'exploitation	- 14 654.00 €
			Total	- 19 988.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

SIVOS - Rythmes scolaires -

A la rentrée un sondage a été effectué auprès des parents, le résultat a été positif puisque tous les enfants scolarisés participent aux rythmes scolaires, seules quelques familles (2 ou 3 sur l'ensemble du SIVOS) n'ont pas souhaité les inscrire.

Maison communale :

Nous avons constaté que :

- ✓ les enfants ont accès aux produits ménagers
- ✓ les anciens se plaignent de la saleté des W.C.

Pour ces deux problèmes cela a été résolu.

URBANISME

D.P.U. – Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le bien désigné ci-après : Consorts STROHM/INVESTISS France Terrains AE 100 et ZK 13

- ✓ SCI GUETTARD – M. François GALAND demande l'annulation de son PC 27.203.11.F0008 pour le terrain situé sur le Normandie Parc.
- ✓ Certificat de permis tacite pour le
 - PC Modificatif LY Samba
 - PC Modificatif LESIEUX Pascal
- ✓ Permis de construire refusé pour Matthieu HENNEKINNE
- ✓ Permis de construire accordé pour Guy ERMACORA
- ✓ Demande de renseignements d'urbanisme pour la vente MARAMOTTI
- ✓ Demande de certificat d'urbanisme informatif pour la propriété MARAMOTTI
- ✓ Avis sur dispositif d'assainissement individuel /
 - Avis favorable pour M. FROIDEVAL Frédéric
 - Avis « Installation à réhabiliter » pour la Propriété MARAMOTTI
 - Avis « Installation à réhabiliter mais pouvant être différée » pour le Propriété VENON

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Remerciements :**

Le Conseil Municipal remercie Jean-Louis GUETTARD pour avoir débarrassé le terrain de la maison communale de gravats et ferrailles.

Le Conseil Municipal remercie également M. Patrice VICKOFF pour ses explications sur le PAZ et le RAZ ;

- ✓ **Téléphonie mobile** : De nombreuses personnes se plaignent de la mauvaise réception sur leur téléphone portable. Un courrier sera adressé à ORANGE pour essayer de solutionner le problème.

Fin de la réunion à 01 heure 30

Vu, le Maire